



L'ESSENTIEL
DE L'ACTIVITÉ
2021

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS PROGRESSEDENT



LE MOT DU PRÉSIDENT



« Le CNFPT a vocation à être la maison des territoriaux, à accueillir dans ses murs tous les acteurs locaux. »

L'activité du CNFPT a continué à être fortement impactée par l'ensemble des mesures liées à la crise COVID, mais en tendant à retrouver une activité proche de celle de 2019. 2021 a donc été une année de reconquête de notre activité, avec une offre qui s'est adaptée notamment avec le dédoublement de certaines formations en version distancielle.

Toutefois, malgré les mesures sanitaires, les deux tiers de l'activité formation du CNFPT s'est faite en présentielle.

L'année 2021 a également été celle de la montée en puissance de la compétence financement de l'apprentissage dans la territoriale prévue par la loi du 6 août 2019. Au total, pour la cohorte 2021, nous devrions nous situer dans une fourchette de 9 000 à 10 000 contrats. Par ailleurs, 2021 a été l'année où nous avons pu instaurer dans la loi un nouveau mode de financement de cette compétence, notamment par l'instauration d'une cotisation de 0,1% dédiée à l'apprentissage.

2021 a également été une année de renouvellement de nos instances, une nouvelle organisation de notre établissement et la construction d'un nouveau projet pour celui-ci. Il s'agit, à présent, de capitaliser sur cette nouvelle organisation, afin de répondre toujours plus et toujours mieux aux besoins de formation dans la fonction publique territoriale, et notamment en ce qui concerne les filières en tension comme celles des secrétaires de mairie ou de la police municipale.

Le CNFPT est l'outil de tous les acteurs territoriaux, générant une offre universelle sur l'entièreté du territoire hexagonal et ultramarin et en capacité de s'adapter aux besoins locaux, grâce à ses 100 implantations, ses 11 000 lieux de formations et ses 11 300 intervenants.

Il est la maison des territoriaux et a vocation à accueillir dans ses murs tous les acteurs locaux au-delà de ses missions propres puisqu'il est le service public du service public local.

François DELUGA
Président du CNFPT

LES MISSIONS DU CNFPT

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré financé principalement par la cotisation obligatoire versée par les employeurs territoriaux. Le CNFPT recueille les besoins des collectivités grâce aux plans de formation qui permettent de concevoir et d'ajuster l'offre de services de l'établissement aux niveaux régional et national. Présents sur tous les territoires, les référents territoire accompagnent les collectivités vers les solutions de formation les plus adaptées à leurs besoins.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE FORMATIONS DES AGENTS

Le CNFPT accompagne les agents territoriaux tout au long de leur vie professionnelle avec :

- Les formations obligatoires pour l'ensemble des agents territoriaux (A+, A, B et C) dès leur nomination avec les formations d'intégration et, au cours de leur carrière, avec les formations de professionnalisation et les formations règlementées pour les policiers municipaux et les sapeurs-pompiers professionnels ;
- Des formations non-obligatoires pour accompagner l'agent territorial dans toutes les étapes-clés de sa carrière : évolution, transition ou mobilité professionnelle ;
- Des formations sur-mesure pensées pour répondre aux besoins spécifiques d'une collectivité ou de plusieurs collectivités d'un même territoire ;
- Les préparations aux concours et aux examens professionnels pour l'ensemble des épreuves de la fonction publique territoriale.

VEILLER AUX ÉVOLUTIONS DE LA RESSOURCE HUMAINE

Parce que l'environnement professionnel territorial est sujet à de nombreuses mutations, l'établissement dispose d'un observatoire de la fonction publique territoriale qui réalise des études et enquêtes sur l'emploi, les métiers et les compétences territoriales. Elles constituent des ressources indispensables pour concevoir une offre de services au plus près des besoins des agents et de leurs employeurs. Le CNFPT édite également le répertoire des métiers territoriaux qui recense près de 250 métiers et fonctions. Régulièrement actualisé, il permet d'accompagner et faciliter la politique ressources humaines des collectivités : recrutement, plan de formation, GPEEC, etc.

ACCOMPAGNER LES CADRES DE DIRECTION DANS LEUR CARRIÈRE

L'établissement organise l'ensemble des concours et examens professionnels des agents A+ : administrateur, ingénieur en chef, conservateur du patrimoine, conservateur de bibliothèques. Le CNFPT dispense également les formations initiales des cadres de direction territoriaux à l'INET (Institut national des études territoriales). Le CNFPT gère aussi le recensement et la publication légale des déclarations de vacances d'emploi A+. L'établissement assure enfin la prise en charge et l'accompagnement professionnels des agents A+ momentanément privés d'emploi.

ACCOMPAGNER L'APPRENTISSAGE DANS LES COLLECTIVITÉS

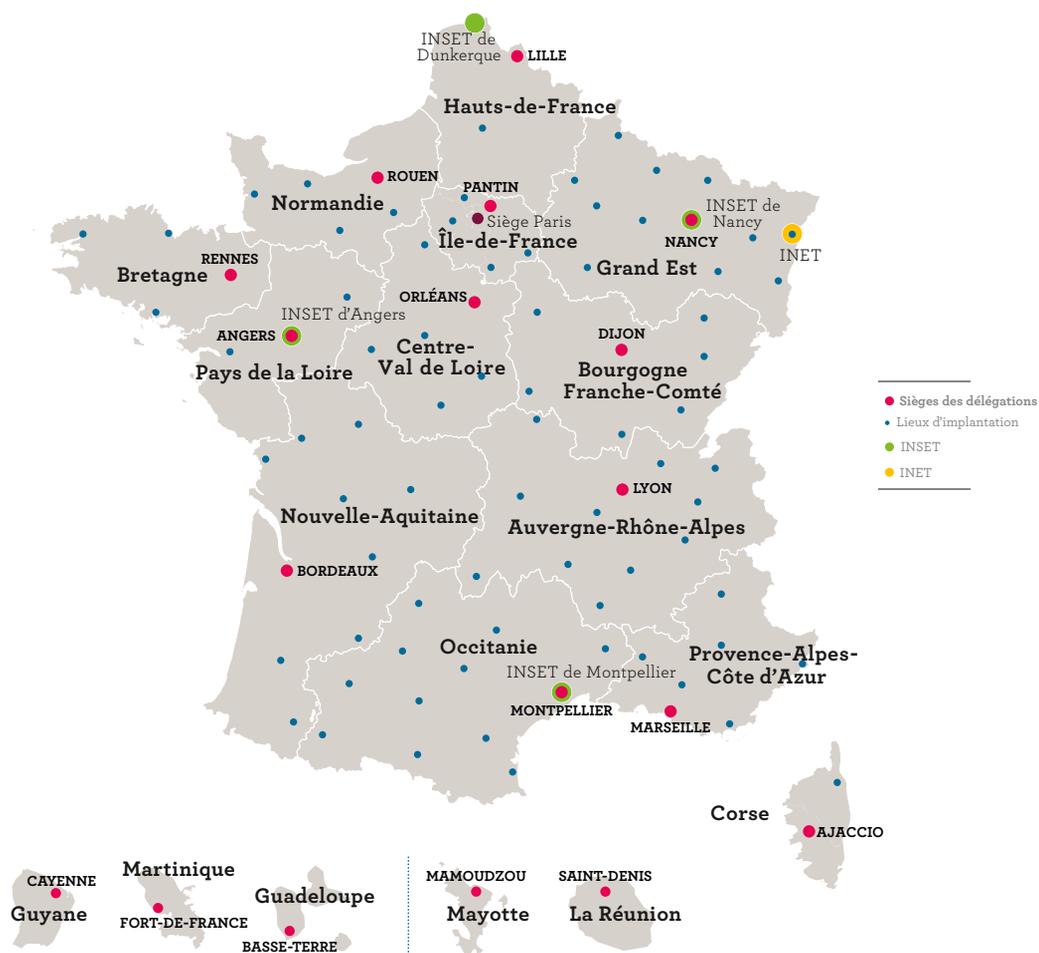
Le CNFPT soutient activement l'emploi des jeunes en contribuant au développement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale grâce à la formation des maîtres d'apprentissage, le recensement des capacités d'accueil et le financement des coûts de formation des apprentis.

RECONNAÎTRE ET VALORISER L'EXPÉRIENCE ACQUISE

Le CNFPT est le partenaire de l'évolution professionnelle des agents. Avec la Validation des acquis d'expérience (VAE), l'établissement met à disposition des agents et des collectivités des ressources pour faciliter la compréhension et l'accès à ces dispositifs. Avec la Reconnaissance d'équivalence de diplôme (RED), le CNFPT instruit également les demandes de personnes souhaitant s'inscrire à certains concours de la fonction publique territoriale sans posséder le diplôme requis.

NOUVELLE GÉOGRAPHIE

Le CNFPT est un établissement unique et déconcentré. Il est implanté sur l'ensemble du territoire au plus près des collectivités territoriales avec 18 délégations régionales dont 5 en outre-mer, près de 100 antennes locales, et 5 instituts dont 4 instituts nationaux supérieurs d'études territoriales (INSET) et l'institut national d'études territoriales (INET). Le siège de l'établissement est basé à Paris. Suite à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le CNFPT est passé de 29 à 18 délégations pour s'aligner sur les régions administratives françaises.



2 437 AGENTS du CNFPT répartis sur l'ensemble du territoire



18 DÉLÉGATIONS faisant partie des **100** lieux d'implantation de l'établissement qui assurent la formation des agents au plus près de leur territoire



5 INSTITUTS chargés de la formation des cadres territoriaux, de la veille et de la prospective sur les évolutions des métiers territoriaux



+ 10 000 LIEUX DE FORMATION

FOCUS

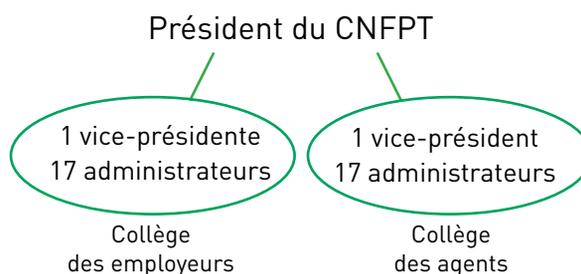
LES INSTANCES DU CNFPT



En 2021, le CNFPT procède au renouvellement d'une partie de ses élus : les représentants des communes dans toutes les délégations, les délégués régionaux des Conseils régionaux d'orientation (CRO), les représentants des communes au Conseil d'administration (CA) et la présidence de l'établissement.

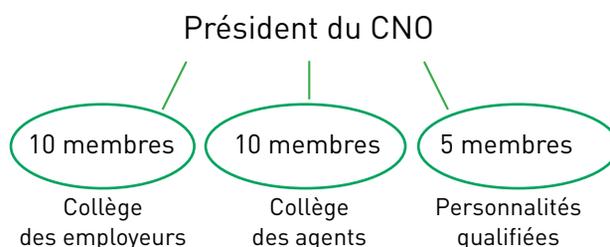
CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

1 président
2 vice-présidents
34 titulaires / **68** suppléants
Le Conseil d'administration est l'assemblée délibérante du CNFPT.



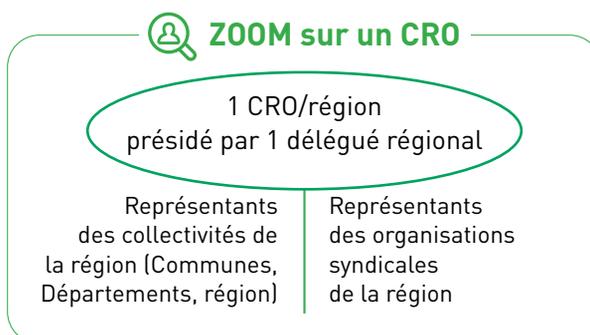
CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION (CNO)

1 présidente
25 membres / **40** suppléants
Le Conseil national d'orientation assiste le Conseil d'administration dans les orientations en matière de formation.



CONSEILS RÉGIONAUX D'ORIENTATION (CRO)

18 Conseils régionaux d'orientation (CRO)
380 titulaires / **760** suppléants
Les Conseils régionaux d'orientation adoptent le budget régional de formation.



CHIFFRES CLÉS EN 2021

En 2021, le CNFPT retrouve un niveau d'activité comparable à celui précédant la crise sanitaire. L'établissement a su faire preuve d'agilité et d'adaptation pour poursuivre son activité malgré les jauges et les mesures sanitaires nationales. Le CNFPT a multiplié ses efforts pour développer son offre à distance : le nombre de webinaires est passé de 49 957 à 57 346 de 2020 à 2021. Néanmoins, le « présentiel » reste majoritaire avec 62,66 % de l'offre de formation du CNFPT.



735 671

AGENTS FORMÉS EN 2021

(576 567 en 2020, 1 077 845 en 2019
et 921 525 en 2018)



74 361

SESSIONS DE FORMATION EN 2021

(55 401 en 2020, 86 293 en 2019
et 68 417 en 2018)



175 261

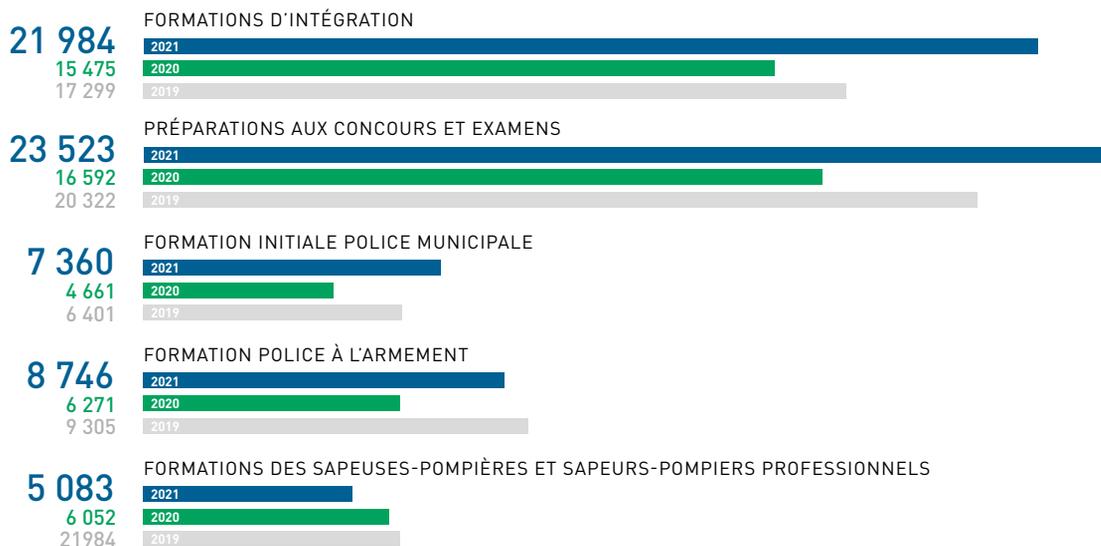
JOURNÉES DE FORMATION EN 2021

(116 639 en 2020, 200 013 en 2019
et 167 013 en 2018)

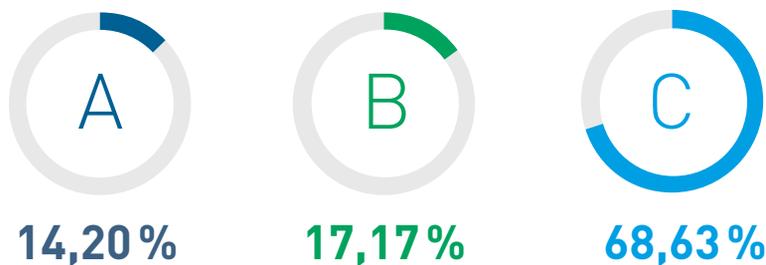
COTISATION

368 M€

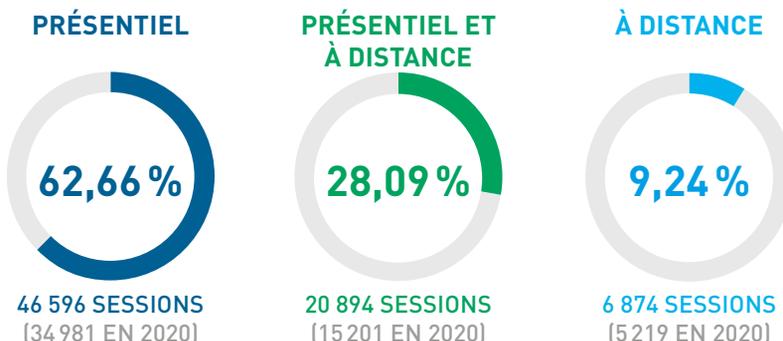
L'ACTIVITÉ DES FORMATIONS PRIORITAIRES EN JOURNÉES DE FORMATION



RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ EN JFS PAR CATÉGORIE D'AGENTS



LES MODALITÉS DE FORMATION



FOCUS

L'APPRENTISSAGE

La loi relative à la transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a confié au CNFPT le financement de 50 % des frais de formation des apprentis dans les collectivités locales. En 2021, l'établissement a mis en œuvre les mesures utiles à la prise en charge effective de cette nouvelle compétence. Le CNFPT a ainsi procédé au référencement de 1 284 organismes de formation et assumé la moitié des coûts de formation des contrats d'apprentissage signés en 2020 et 2021.

Au total, plus de 11 000 accords de prise en charge (APC) ont été validés au cours de l'année 2021, dont 7 709 au bénéfice des contrats engagés en 2020 et 3 324 au titre des contrats de 2021. Soit un montant global de 45,61 M€ pour l'établissement. En 2021, 8 319 accords de prise en charge ont été délivrés, auxquels s'ajoutent environ 1 000 demandes de financement en cours d'instruction en 2022. Soit au total, entre 9 000 à 10 000 contrats conclus en 2021, pour un coût de formation total s'élevant à plus de 90 M€, dont 44 millions financés par le CNFPT. L'apprentissage territorial est essentiellement réalisé dans les communes (53% des contrats) et leurs établissements publics (22,8%). Il est fortement concentré sur certains diplômes : plus de 54% des apprentis sont concentrés sur une quarantaine de diplômes. De surcroît, la moitié des apprentis prépare des diplômes de niveau 4 ou 5 (CAP/Bac pro). 35% sont issus de l'enseignement supérieur (licence et plus) et 16% préparent un niveau master (un chiffre en progression).

Pour assurer cette nouvelle compétence, l'établissement a renforcé les équipes administratives et comptables autour des coordonnateurs régionaux de l'apprentissage installés dans chacune de ses délégations. Ce renforcement a fluidifié le traitement des procédures ou documents administratifs, financiers et budgétaires générés par la nouvelle compétence. Dès juillet 2021, une plateforme de services dématérialisés était ouverte aux orga-

nismes de formation pour engager sans délai l'ensemble des démarches liées à l'apprentissage (accréditations, dépôt des demandes de financement...). Un dossier complet reçoit un accord de prise en charge de la part du CNFPT trois à cinq jours ouvrables après le dépôt.

La loi du 6 août 2019 a attribué la compétence du financement de l'apprentissage territorial au CNFPT sans pour autant prévoir de transfert de ressources correspondantes.

L'établissement a donc engagé, en 2021 et en concertation étroite avec la coordination des employeurs publics territoriaux, des négociations avec l'État pour garantir un financement pérenne de l'apprentissage dans le secteur public local. Au terme de ces discussions, une nouvelle économie du dispositif a été proposée et actée par la loi de finances pour 2022. Désormais, pour tout contrat d'apprentissage signé à partir du 1^{er} janvier 2022, le CNFPT finance 100% des frais de formation. En contrepartie, l'État et France Compétences apportent chacun 15 M€ et les collectivités territoriales cotisent à un taux-plafond de 0,1% de leur masse salariale. Une convention d'objectifs et de moyens a été également négociée avec l'État, fin 2021, sur la base de 8 000 contrats d'apprentissage pour 2022.



ENTRE **9 000**
ET **10 000**
contrats
d'apprentissage
pris en charge par le
CNFPT en 2021



44 M€
financés par le CNFPT
en 2021 au titre de
l'apprentissage

APPRENTISSAGE

QUI ? Jeunes de 16 à 30 ans

QUAND ? Alternance entre formation et pratique d'un métier auprès d'un employeur territorial pendant une période de 6 mois à 3 ans

POURQUOI ? Apprendre un métier en situation professionnelle, favoriser l'emploi des jeunes et renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale

FOCUS

L'OFFRE « ORIENTATION ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE »

L'offre de service « Orientation et évolution professionnelle » s'inscrit dans la lignée de la réforme de la formation tout au long de la vie dans la Fonction publique territoriale.

Elle a pour objectif d'accompagner les transitions et évolutions professionnelles des agents territoriaux, voulues ou subies, et de permettre, à travers de nouvelles modalités d'apprentissage, de donner à chacun la liberté de choisir et la capacité de construire et sécuriser son parcours professionnel.

Une offre de formation a été conçue pour accompagner les transitions professionnelles des agents territoriaux en situation de reclassement. Depuis juillet 2021, l'option « PPR » (parcours professionnel de reclassement) est accessible sur la plateforme d'inscription en ligne (IEL), qui a permis d'identifier 142 agents prioritaires. Les premiers inscrits ont démarré le parcours en septembre 2021. L'accessibilité de ces formations à tous les agents est facilitée par une offre de formation à distance.

Pour permettre aux agents peu diplômés d'acquérir un diplôme ou un titre professionnel par la validation des acquis et de l'expérience (VAE), une offre d'accompagnement à la VAE est déployée dans l'ensemble des structures du CNFPT. Dans les délégations régionales, l'offre orientation-VAE destinée aux agents de catégories C, B et A représentait 173 sessions de formation en 2021. A l'INET, l'offre orientation VAE destinée aux cadres représentait 22 sessions en 2021. L'offre VAE représentait quant à elle 68 sessions dont 37 accompagnements.


173

sessions de formation
programmées en 2021
au niveau de l'offre
orientation-VAE



Dispositif d'appui à la reconversion sur des métiers administratifs en Auvergne-Rhône-Alpes

La délégation CNFPT d'Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), le Centre de gestion et les collectivités du Rhône (69) pour mettre en place un dispositif d'appui à la reconversion des agents territoriaux sur des emplois administratifs (DIRAL). En 2021, 16 agents en situation de reconversion professionnelle ont suivi le parcours de formations. À l'issue des 18 mois d'accompagnement, le taux d'emploi est de 80 % à 90 %. Depuis 2015, 106 agents ont bénéficié du parcours de formation. Chaque promotion est composée de 16 stagiaires.

FOCUS

DES MÉTIERS TERRITORIAUX À PROMOUVOIR

« Face à l'urgence de certaines transitions écologiques, sociales, sanitaires, techniques et économiques, se mettre à l'écoute de la situation et des évolutions des métiers des collectivités est un impératif. »

François Deluga, président du CNFPT



L'Observatoire du CNFPT réalise des études prospectives. Il met également à disposition des collectivités un répertoire des métiers territoriaux. Régulièrement mis à jour, ce répertoire, composé de près de 250 métiers, est un outil indispensable dans la Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) des collectivités.


1,94 M
d'agents
publics territoriaux

UNE PLURALITÉ DE MÉTIERS DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

En France, la fonction publique embauche 5,61 millions d'agents (20 % des salariés) répartis sur 3 versants : la Fonction publique territoriale avec 1,94 million d'agents (34 %), celle de l'État avec 2,49 millions d'agents (44 %) et la Fonction publique hospitalière avec 1,18 million d'agents (21 %).

Avec 244 métiers répertoriés, la Fonction publique territoriale se caractérise par une pluralité de métiers répartis en 5 grandes familles.

UN OBSERVATOIRE POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES

Pour faire face aux transitions que vivent les collectivités et s'adapter à l'évolution de l'emploi, le CNFPT dispose d'un Observatoire pour anticiper les besoins de formation des agents et répondre aux évolutions telles que les transitions écologiques, sociales, sanitaires, techniques et économiques.

UN PANORAMA DES MÉTIERS TERRITORIAUX

Le CNFPT est un observateur actif de la fonction publique territoriale. L'établissement mène régulièrement des enquêtes auprès des employeurs et des agents territoriaux pour identifier les métiers en tension et adapter son offre de services en conséquence. En 2021, l'Observatoire du CNFPT a publié un panorama statistique des métiers territoriaux qui dresse un état des lieux de la structure et de la dynamique des métiers dans la Fonction publique territoriale.


244
métiers
territoriaux



FOCUS

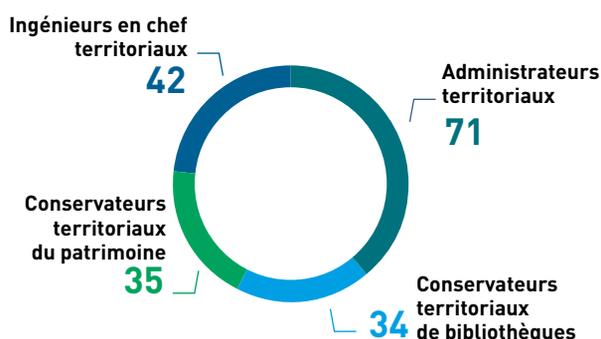
L'INET, ACTEUR RECONNU DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'année 2021 a été marquée pour l'INET par deux phénomènes. Tout d'abord, la fin de la scolarité des promotions d'élèves impactés de plein fouet par la crise sanitaire. Mais aussi, les débuts de scolarité des nouvelles promotions d'élèves administratrices et administrateurs, conservatrices et conservateurs et ingénieures et ingénieurs en chef, qui ont pu bénéficier de l'expérience acquise dans ce contexte. Ces derniers ont en effet été amenés à alterner, au fil de la pandémie, de manière souple et réactive, les sessions en distanciel et présentiel.

Dans ce contexte, l'INET a confirmé son rôle d'acteur majeur de la formation des cadres dirigeants de la Fonction publique territoriale. Il s'est appuyé sur ses points forts : son modèle pédagogique reconnu qui alterne modules et stages de terrain, la dimension inter-filière de sa formation, concrétisée par des sessions communes aux élèves administratrices et administrateurs, conservatrices et conservateurs et ingénieures et ingénieurs en chef et plus globalement, sa capacité à maintenir un haut niveau d'exigence dans ses formations initiales. La scolarité à l'INET repose toujours, par ailleurs, sur une juste appréciation de la posture attendue en tant que futur cadre dirigeant : posture d'humilité notamment et capacité à travailler ensemble à travers des projets collectifs pour les élèves des trois filières de l'INET.

L'INET est restée en prise avec les enjeux actuels et prospectifs des collectivités territoriales. Elle a co-piloté avec Agro ParisTech et l'École des Ponts, le module

Répartition du nombre d'élèves de l'INET par filière



transition écologique du tronc commun prévu dans le cadre de la réforme de la haute Fonction publique, qui sera déployé à partir de la rentrée 2022.

Depuis le début de ces travaux, l'institut défend le caractère inter-filière de son modèle de formation. Il a choisi de dispenser l'intégralité du tronc commun à l'ensemble de ses filières (administratrices et administrateurs territoriaux, conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques, et ingénieures et ingénieurs en chef).

D'un volume total d'une centaine d'heures, les cinq modules (valeurs de la République, inégalités-pauvreté, transition numérique, rapport à la science et donc, transition écologique) sont prévus en distanciel mais avec des temps possibles en présentiel pour les études de cas.

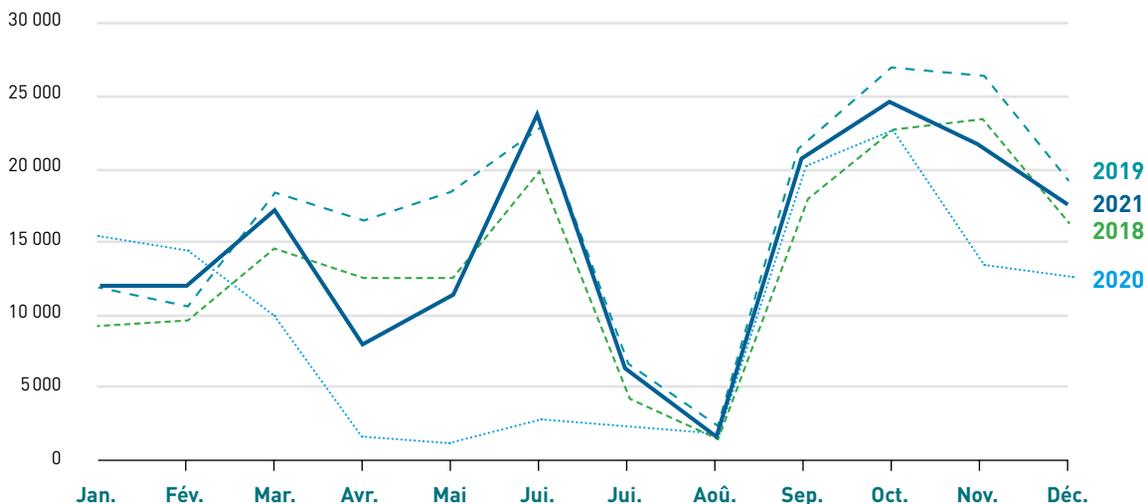
Autant que possible, le choix du présentiel a été privilégié. Des croisements en présentiel en inter-écoles sont également en préparation.


2 472
stagiaires
en formation continue

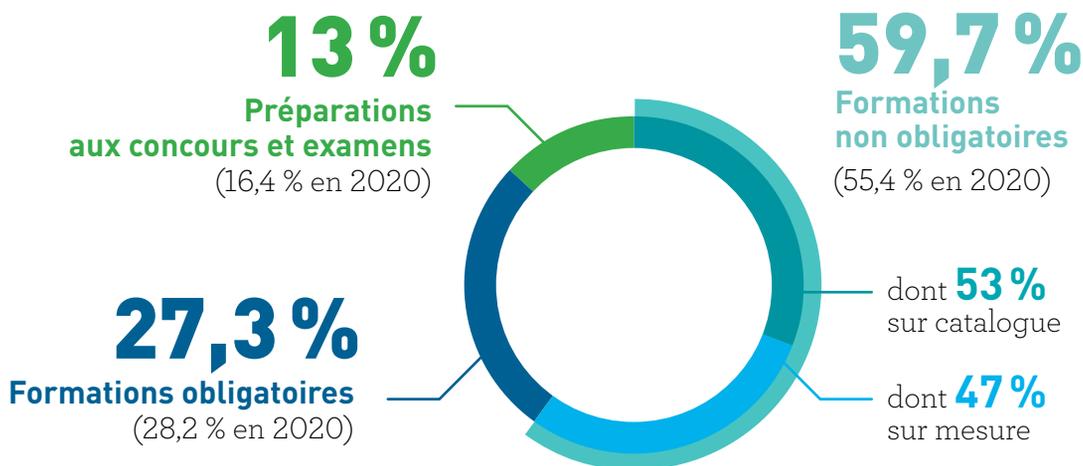

93%
des employeurs satisfaits

CHIFFRES CLÉS FORMATION EN 2021

L'ACTIVITÉ FORMATION MENSUELLE COMPARÉE ENTRE 2019 ET 2021 (EN JF)



RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR TYPOLOGIE DE FORMATION (JFS)

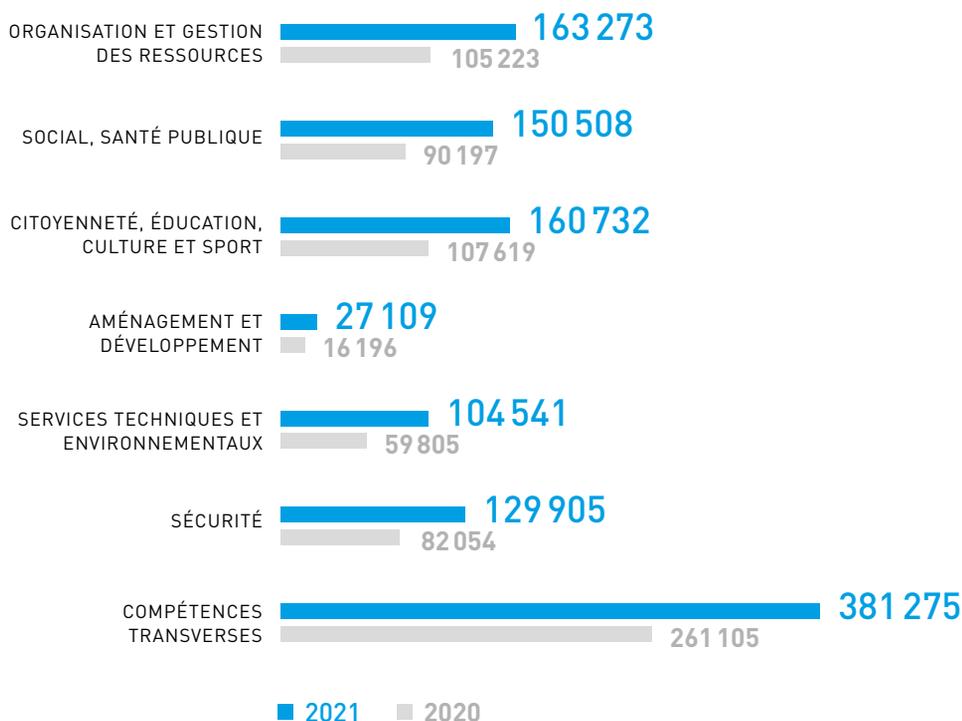


57 346
WEBINAIRES
en hausse de 72,1% sur 3 ans

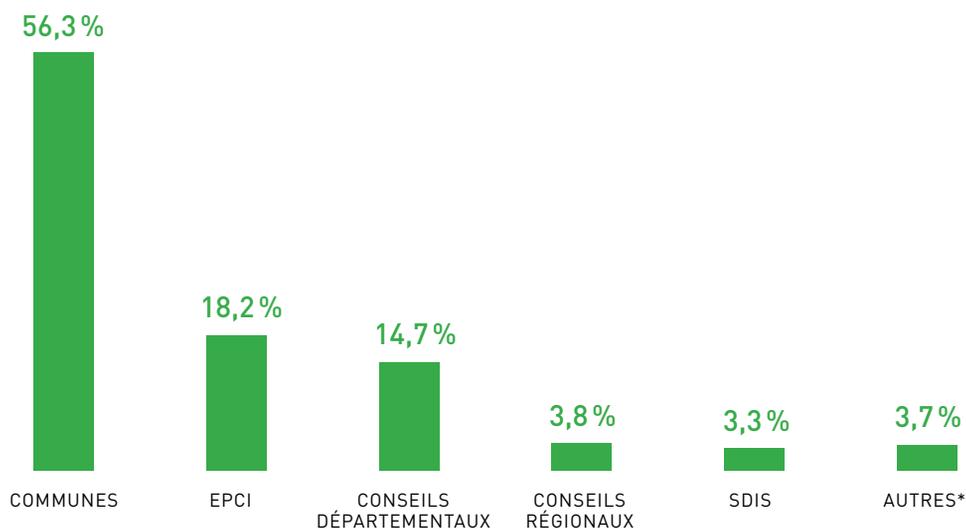


526 760
INSCRITS
AUX WEBINAIRES

LA RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DE FORMATION PAR CHAMP D'ACTION PUBLIQUE LOCALE (EN JFS)



RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ FORMATION (EN JFS) PAR TYPE DE COLLECTIVITÉS



* Autre et hors Fonction publique territoriale

FOCUS

POLICE MUNICIPALE



Le niveau d'activité 2021 des formations de la police municipale dépasse légèrement celui réalisé en 2019. Ainsi en formation initiale, on dénombre 405 sessions en 2021, contre 329 en 2019 et en formation continue obligatoire, 1053 sessions contre 980. Malgré l'augmentation du nombre de sessions par rapport à 2019, le nombre de JFS diminue légèrement en raison des jauges sanitaires et de l'absentéisme.

Confronté depuis les attentats de 2015 à une forte croissance des effectifs de police municipale, à un armement en forte progression et à de nombreuses évolutions, le CNFPT a adapté le volume et renforcé la qualité de ses formations. En 2021, le CNFPT a décidé de renforcer les moyens qu'il dédie à cette filière. 25 postes spécifiques, dont deux affectés au siège, ont été créés. Parallèlement, la répartition des rôles entre les différentes structures de l'établissement (siège, espace de coopération interrégional et délégation) a été reconsidérée.

1,38 %
Part des effectifs de la police municipale dans la fonction publique territoriale

12 %
Part de la formation police municipale dans l'activité du CNFPT

Le niveau d'activité des formations de la police municipale ne cesse de progresser (+36,74 % en 5 ans)

DES EFFECTIFS DANS LA POLICE MUNICIPALE EN FORTE AUGMENTATION



+ 6 000 agents

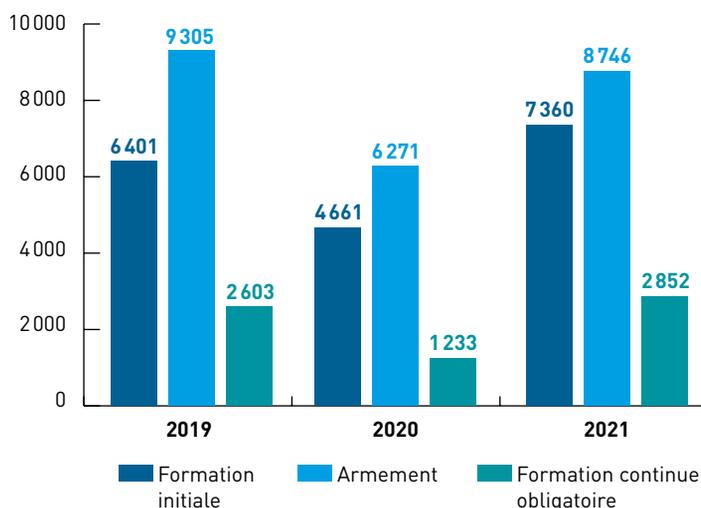
au cours des 10 dernières années



+ 11 000 agents

dans les 5 ans à venir

Répartition des agents par type de formation suivie



FOCUS

L'OFFRE SECRÉTAIRES DE MAIRIE

2021 a été marquée par la révision de l'itinéraire de formation continue des secrétaires de mairie, à l'aune des évolutions des territoires, des différentes études prospectives menées par le CNFPT (transition numérique, climat, etc.), de la veille et des apports des partenaires institutionnels. Près de 230 secrétaires de mairie se sont inscrits à ce cursus, alors même qu'il ne constitue qu'une partie de l'offre globale proposée. Parallèlement, une réflexion plus large sur ce métier en tension a été initiée avec, comme feuille de route, un diagnostic de la formation continue proposée et l'actualisation de la fiche métier.

L'enjeu est important. On dénombre sur tout le territoire 23 380 secrétaires de mairies, confrontés à des contraintes importantes : isolement, besoin de réseaux, temps limité à consacrer à la formation, éloignement numérique ou encore turnover important des agents. Si l'itinéraire de formation prend en compte ces contraintes, l'établissement veut aller encore plus loin dans la réponse apportée à ces problématiques.

Par ailleurs, 12 des 18 délégations régionales du CNFPT organisent, en

partenariat avec Pôle Emploi, des sessions de formation au métier de secrétaire de mairie pour les demandeurs d'emplois. En 2019, 468 demandeurs d'emplois ont été formés, 463 en 2020 et 485 pour l'année 2021.

La e-communauté secrétaires de mairie a dépassé en 2021 le cap des 7 000 inscrits. Lieu d'information et de partage en ligne, accessible gratuitement sur inscription, elle est animée par une intervenante. Elle offre à ses membres une aide précieuse au quotidien : échange de pratiques professionnelles ou d'outils de gestion, modèles types de conventions, arrêtés individuels, délibérations...

Le CNFPT publie également SeMa'Actu un bulletin qui présente les principales informations juridiques des trois derniers mois en matière de droit applicable aux activités, dossiers et services que gèrent au quotidien les secrétaires de mairie. Ce bulletin aborde chaque trimestre les actualités qui posent, précisent ou rappellent les règles les plus importantes contenues dans les lois, décrets, arrêtés, circulaires, questions parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat), ainsi que la jurisprudence administrative rendue par le Conseil d'État.



485

demandeurs
d'emploi
formés en 2021
au métier de secrétaire
de mairie



12

délégations
du CNFPT

ont signé un accord
avec Pôle emploi sur
la formation au métier
de secrétaire de mairie



7000

inscrits

à la e-communauté
secrétaire de mairie

Un partenariat dans les Alpes-de-Haute-Provence qui profite à tous

En 2021, l'antenne des Alpes-de-Haute-Provence du CNFPT a organisé pour la 4^e année, en partenariat avec Pôle Emploi et le Centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence, un dispositif de formation aux métiers de secrétaire de mairie et d'agent administratif polyvalent, à destination de personnes en situation de recherche d'emploi. Cette formation a permis de former et d'accompagner 20 demandeurs d'emploi. 3 d'entre eux ont reçu une proposition d'embauche alors qu'ils étaient encore en formation. À l'issue de la formation, 14 stagiaires sont entrés en emploi dans une collectivité, 2 personnes ont été recrutées dans le secteur privé. En moyenne, 80 % des stagiaires trouvent un emploi à l'issue de la formation.

FOCUS

LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

En 2021, le CNFPT lance quatre livrets thématiques sur des grands enjeux contemporains : la prévention et la lutte contre la pauvreté, la transition écologique et le changement climatique, le développement économique local ainsi que la transition numérique.

En matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, les départements sont en première ligne des politiques de solidarité. Ils ont signé des accords avec l'Etat

Cette offre entend répondre aux besoins de formations sur mesure très spécifiques des collectivités.

dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pour accompagner leurs projets et l'évolution des compétences de leurs agents, le CNFPT déploie une offre de service territoriale en complément de l'offre nationale.

Cette offre entend répondre aux besoins de formations sur mesure très spécifiques des collectivités et favoriser la mise en œuvre de formations inter-institutionnelles regroupant les travailleurs sociaux et leurs partenaires non territoriaux.

Les délégations régionales disposent désormais d'un modèle de convention accompagné d'une boîte à outils, pour traduire opérationnellement cet engagement au plus près des territoires.



VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Engagé depuis 2015 auprès du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le CNFPT déploie le plan national de formation « Valeurs de la République et Laïcité » auprès des agents territoriaux.

Ce plan est destiné prioritairement aux professionnels (personnels de l'État, territoriaux, associatifs, etc.) en contact quotidien avec le public, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'enjeu est de leur permettre de mieux dialoguer avec les habitants et les usagers.

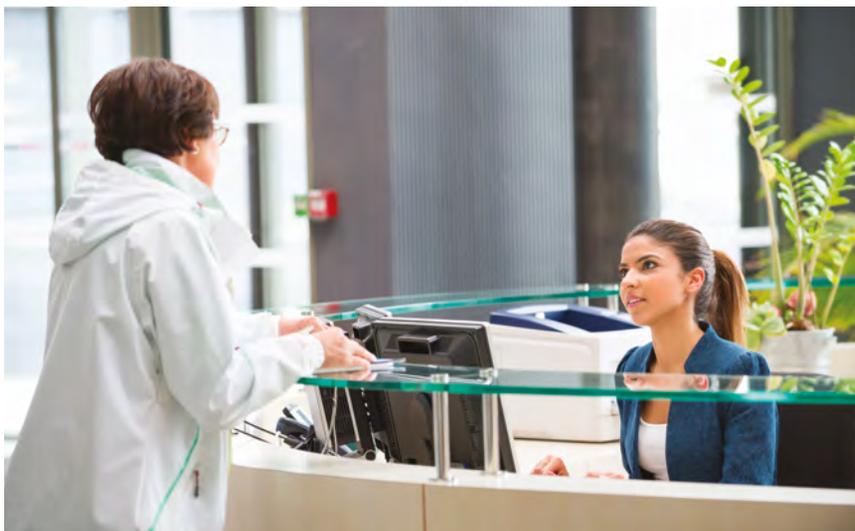


Depuis l'automne 2021, le CNFPT mobilise 98 formatrices et formateurs de formatrices et formateurs, et dispose de plus de 200 formatrices et formateurs territoriaux habilités qui animent des formations sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu est de leur permettre de mieux dialoguer avec les habitants et les usagers.

FOCUS

FORMER LES AGENTS DES MAISONS FRANCE SERVICES




350
sessions de
formation
en 2021

L'établissement assure la formation initiale des agents centrée sur l'accueil et leur rôle dans les Maisons France Services.

Présentées par le Président de la République en avril 2019, les Maisons France Services ont pour objectif de permettre à chaque Français d'effectuer leur démarche du quotidien, à moins de 30 minutes de leur domicile. Neuf opérateurs forment le socle du bouquet de services disponibles dans chaque maison : Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, DGFIP, ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur.

Dès le début, le CNFPT a été associé aux Maisons France Services, en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Banque des territoires. L'établissement assure la formation initiale des agents centrée sur l'accueil et leur rôle. Le CNFPT coordonne également les modules de présentation de l'offre de services, animés par les différents partenaires du dispositif (ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur, Pôle Emploi, CAF, MSA, CNAM, etc.).

Expérimenté de septembre à octobre 2019 auprès de six départements pilotes, le dispositif de formation mis en place par le CNFPT a été déployé en 2020 sur tout le territoire. En 2021, l'établissement a formé 2 526 agents au cours de 350 sessions.


2 526
agents
formés en 2021

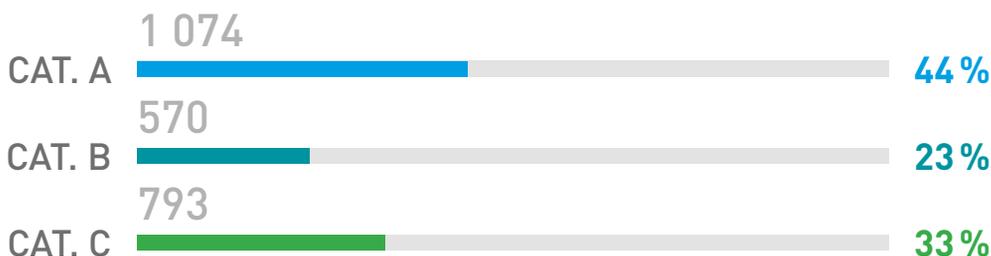
CHIFFRES CLÉS RESSOURCES EN 2021



2 437

POSTES PERMANENTS

dont **4,4 %** occupés
par des agents contractuels
(21,1 % dans la Fonction
publique territoriale)



10,34 %

DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP (TAUX D'EMPLOI DIRECT)

(8,65 % en 2020 dans la Fonction publique territoriale)

LES AGENTS DU CNFPT

77 %



SONT DES FEMMES

23 %



SONT DES HOMMES

68 % de cadres A+ et A sont des femmes contre 60,45 %
dans la Fonction publique territoriale



75,25 %

DES AGENTS TÉLÉTRAVAILLENT

(73 % en 2020)

Pour garantir la sécurité des
stagiaires et des intervenants,
le CNFPT a généralisé
massivement
le télétravail

COTISATION POUR 2021 :

368 M€

RECETTES FORMATIONS

PAYANTES : **10,45 M€**

73,7 %

DES DÉPENSES RÉELLES DE FORMATION

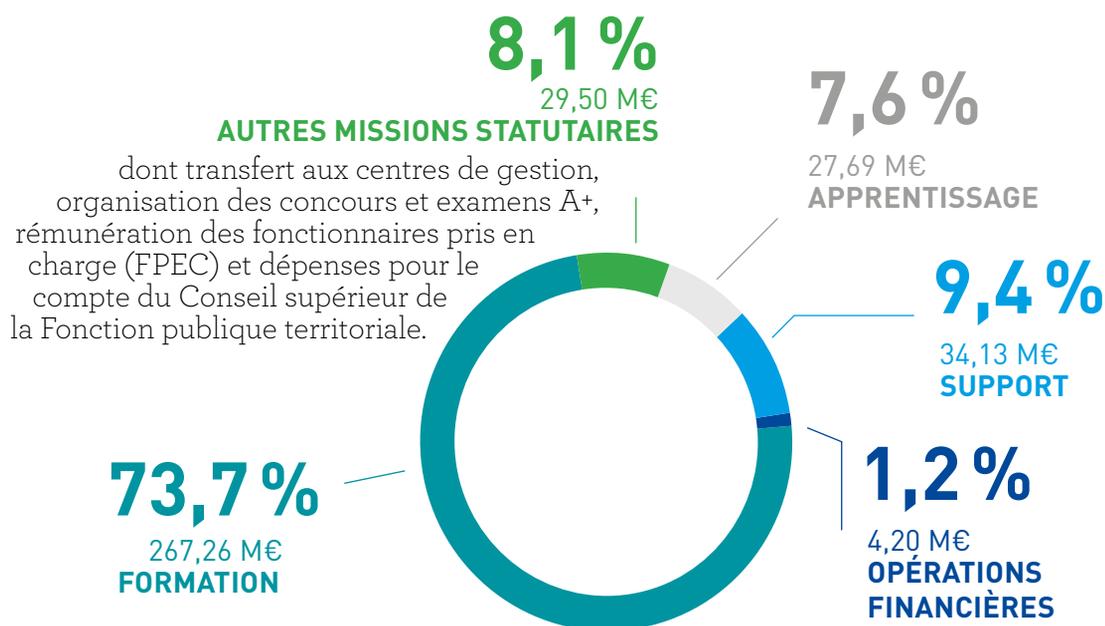
des dépenses en hausse de 13% par rapport à 2020



35 482 COLLECTIVITÉS
OU ÉTABLISSEMENTS

ont cotisé au CNFPT en 2021

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES



INVESTISSEMENTS :
10,20 M€

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00
WWW.CNFPT.FR



@CNFPT



@CentreNationalDeLaFonctionPubliqueTerritoriale